



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 août 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable** et à Monsieur le **Ministre de l'Économie** concernant **le stress hydrique auquel sont exposées les ressources en eau au Luxembourg.**

Selon l'*European Environment Agency*, le stress hydrique ou en anglais le « water stress » se produit lorsque la demande en eau potable excède la quantité d'eau disponible durant une certaine période ou si sa disponibilité est limitée par une diminution de la qualité de l'eau.

Selon le STATEC, le Luxembourg a un niveau de stress hydrique bas de moins de 3% et donc largement inférieur à celui de ses pays voisins, à savoir la France (22,8%), l'Allemagne (41,5%) et la Belgique (56,5%). En plus, le niveau de stress hydrique au Luxembourg se trouve loin du seuil de 25%, qui selon le STATEC marque le début du stress hydrique qui « *peut entraver la viabilité des ressources naturelles ainsi que le développement économique et social* ».

Dans une série de données récemment publiée par le « World Resources Institute », le Luxembourg est placé en 49^e position sur 164 pays en ce qui concerne le « baseline water stress ». Il figure ainsi parmi les pays exposés à un « medium-high baseline water stress ». Dans ce placement, la France et l'Allemagne sont placées derrière le Luxembourg en 59^e et 62^e position respectivement et auraient donc un niveau de stress hydrique inférieur à celui du Luxembourg, contrairement aux chiffres du STATEC.

Le 8 août 2019, dans une interview à la chaîne *Radio 100,7* au sujet du stress hydrique, le directeur adjoint de l'Administration de la gestion de l'eau a affirmé qu'afin de réduire le risque de stress hydrique, il convient de réduire la consommation d'eau potable. Il donnait notamment l'exemple de la récupération d'eaux usées (p.ex. les eaux usées de douche) afin de l'utiliser pour des applications où il n'est pas impératif d'utiliser de l'eau potable (p.ex. la chasse d'eau des toilettes, l'arrosage de plantes).

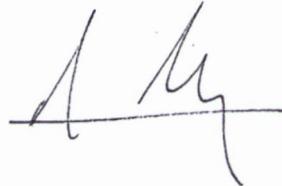
Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part des deux Ministres :

1. **Monsieur le Ministre peut-il me donner des précisions sur comment est calculé le niveau de stress hydrique par le STATEC ? Sur quelles données ce calcul se base-t-il ? Est-il tenu compte de la qualité des ressources en eau ?**
2. **Comment Madame et Monsieur les Ministres s'expliquent-ils les divergences entre les chiffres du STATEC et ceux du « World Resources Institute » ?**
3. **Madame et Monsieur les Ministres considèrent-ils que d'autres facteurs, qui ne sont pas couverts par la notion de stress hydrique, doivent être pris en compte**

afin d'évaluer la disponibilité de ressources en eau potable suffisantes ? Quels sont, le cas échéant, ces facteurs ?

4. Madame la Ministre peut-elle préciser quelles sont les mesures prévues afin de réduire la consommation d'eau potable au Luxembourg et donc le stress hydrique, notamment en termes de recommandations pour les communes ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

François Benoy
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 12 août 2019

Objet : Question parlementaire n° 1057 du 12.08.2019 de Monsieur le Député François Benoy
- Stress hydrique auquel sont exposées les ressources en eau au Luxembourg

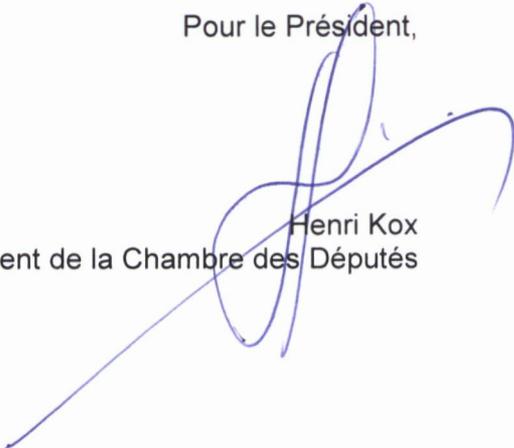
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,


Henri Kox
Vice-Président de la Chambre des Députés